

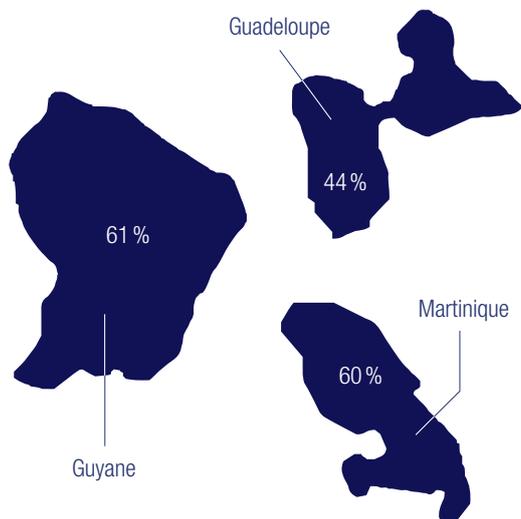
## UNE SITUATION ECONOMIQUE CONTRASTÉE

Les entreprises rencontrées sur le 1er trimestre 2022 font apparaître une activité contrastée d'un territoire à un autre. Ces remontées sont à étudier au regard des actions territoriales conduites par les équipes de l'Opco EP ... (suite page suivante)

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

**51% des entreprises** ont l'intention de **former leurs salariés** dans les 12 mois (base 367 REFLEx – 1<sup>er</sup> trimestre 2022)

**Taux d'intention de formation par département**  
(Base 367 REFLEx – 1<sup>er</sup> trimestre 2022)



**Taux d'intention de formation par secteur**  
(base 367 REFLEx – 1<sup>er</sup> trimestre 2022)

Secteur	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	2021
Services de proximité	71%	55%
Artisanat alimentaire	51%	55%
Professions libérales	49%	57%

Le taux d'intention de formation a augmenté de 4 points en comparaison avec le dernier trimestre 2021. Les plans de formation 2022 ont été élaborés pour nombre d'entreprises et permettent de favoriser les projections. La progression des demandes de formation est en particulier liée à la fin des restrictions sanitaires.

Au 1er trimestre 2022, 151 dossiers ont reçu un accord de financement de la part de l'Opco EP au titre du «Plan de Développement des Compétences» (PDC).

Les formations spécifiques aux techniques métiers et terrain sont privilégiées par les entreprises.

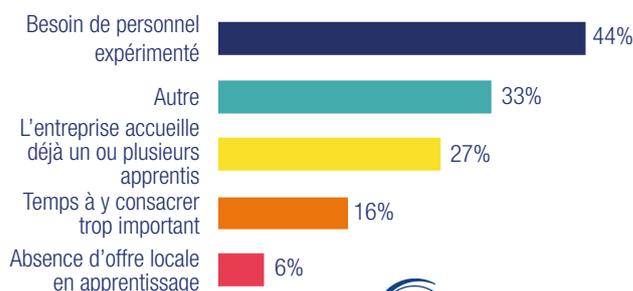
### ALTERNANCE

L'**alternance** plébiscitée par **38% des entreprises** qui envisagent de **recruter** (base 367 REFLEx – 1<sup>er</sup> trimestre 2022)

Au 1er trimestre 2022, selon notre enquête Reflex, 235 postes à pourvoir sont recensés, dont 47 postes à pourvoir (38% des entreprises) via l'alternance et principalement, par la voie de l'apprentissage.

Les entreprises privées de services à la personne et les entreprises de l'immobilier sont celles qui envisagent le plus de recourir à l'alternance.

**Les freins au recrutement en alternance**  
(base 343 REFLEx – 1<sup>er</sup> trimestre 2022)



# UNE SITUATION ECONOMIQUE CONTRASTÉE

Les entreprises rencontrées sur le 1er trimestre 2022 font apparaître une activité contrastée d'un territoire à un autre. Ces remontées sont à étudier au regard des actions territoriales conduites par les équipes de l'Opco EP.

En Guyane, l'accompagnement d'entreprises en situation de reprise fait ressortir un rebond économique. Il en ressort un chiffre d'affaires stable ou en hausse en progression de 20 % comparé au trimestre précédent. Les intentions de recrutement augmentent de 39 points et les intentions de formation de 14 points.

En Guadeloupe, la mobilisation auprès des entreprises Pointoises en difficulté fait ressortir un climat économique difficile : 1 entreprise sur 2 connaît une diminution de son chiffre d'affaires – principalement, celles issues des services de proximité – et 1 entreprise sur 3 envisage une diminution de son résultat à 3 mois. Cette cible fait apparaître une baisse des intentions de formation et de recrutement.

En Martinique, l'action conduite était généraliste, elle fait apparaître une certaine stabilité en comparaison avec le trimestre passé. On compte 3 % d'entreprises supplémentaires à faire part d'une stabilité économique ou d'une hausse de leur chiffre d'affaires. Les intentions de formation diminuent de 9 points, tandis que les intentions de recrutement augmentent de 2 points.

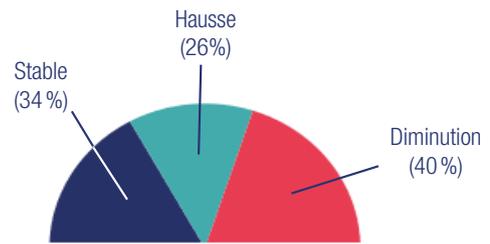
Comme au trimestre précédent, plus d'un tiers des chefs d'entreprise ayant l'intention de recruter signalent des difficultés de recrutement. Le secteur des professions libérales est particulièrement touché (64 %) suivi par l'artisanat alimentaire (50 %).

Pour participer à la résolution de cette problématique, les entreprises sont, pour 29 % d'entre elles, prêtes à accueillir des stagiaires.

Les mouvements sociaux intervenus en fin d'année dernière et la crise sanitaire qui perdure avec la propagation du variant Omicron, continuent d'impacter l'économie des régions Guadeloupe, Guyane et Martinique et notamment, la trésorerie des entreprises et les délais de paiement.

L'augmentation des prix et les difficultés d'approvisionnement sont également des sujets de préoccupation, d'autant plus, en cette période de conflit russo-ukrainien.

## L'ACTIVITÉ PERÇUE DES CHEFS D'ENTREPRISES

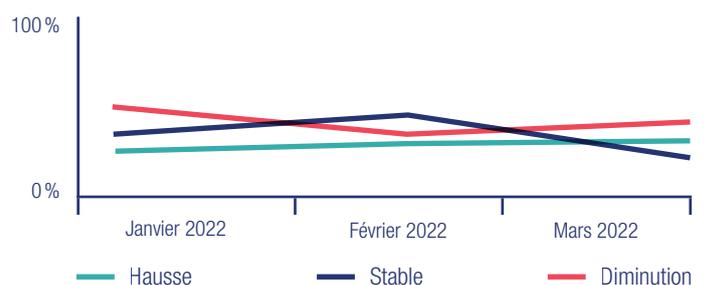


**Situation du chiffre d'affaires**  
(base 367 REFLEX – 1<sup>er</sup> trimestre 2022)

Chiffre d'affaires par secteur d'activité	Tendance actuelle	Prévision à 3 mois
Artisanat alimentaire	50%	10% 40%
Professions libérales	26%	37% 37%
Services de proximité	33%	22% 45%

### Évolution du chiffre d'affaires

Au cours du premier trimestre 2022



## EMPLOI

34% des entreprises envisagent de recruter dans les 6 mois

(base 367 REFLEx – 1<sup>er</sup> trimestre 2022)

Selon notre enquête Reflex, 235 postes seraient à pourvoir au sein des entreprises interrogées.

Bien que l'alternance reste une modalité appréciée, 44,3 % des entreprises qui ne souhaitent pas y recourir mettent en évidence le besoin de disposer de personnel d'ores et déjà expérimenté.

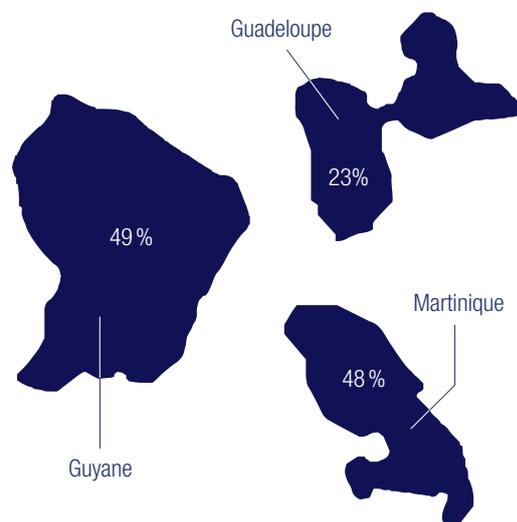
Plus d'un tiers des chefs d'entreprise ayant l'intention de recruter signalent des difficultés de recrutement. Deux branches professionnelles mettent tout particulièrement en évidence ces problématiques :

La pharmacie d'officine, pour laquelle, le besoin de personnel expérimenté est une nécessité puisque 45,5 % des postes à pourvoir sont des remplacements de salarié absent/partant (hors motif de retraite).

La branche professionnelle des entreprises privées de services à la personne, pour laquelle, les métiers souffrent tout particulièrement de manque d'attractivité. L'organisation du travail en discontinu, les horaires variables ou encore la pénibilité, constituent des freins à l'embauche.

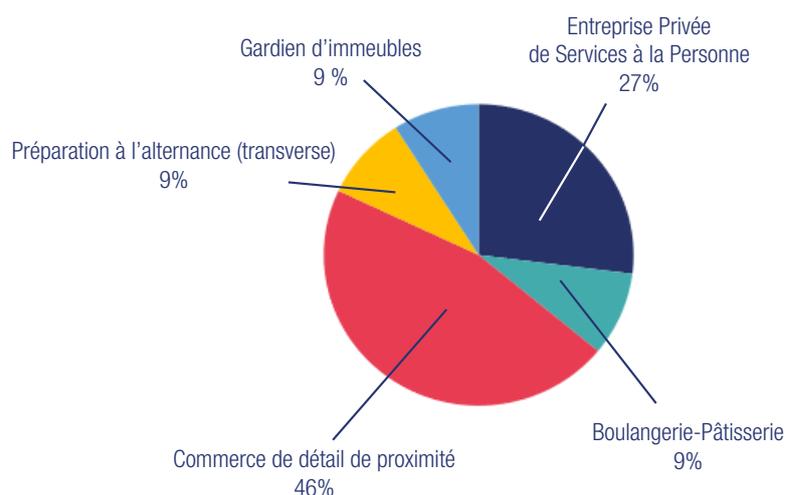
### Taux d'intention de recrutement par département

(Base 367 REFLEx – 1<sup>er</sup> trimestre 2022)



## ZOOM SUR : LA POEC, PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE

Projets de POEC en 2022 par secteur d'activité



La POEC est un dispositif mis en œuvre par l'Opco EP, financée par l'État et Pôle emploi permettant de former des demandeurs d'emploi en vue d'acquies les compétences requises pour occuper un poste. Les formations préparent à des métiers identifiés en tension, émergents ou en pénurie sur un territoire déterminé.

La durée du parcours, pouvant aller jusqu'à 400 h, comprend un stage pratique en entreprise et peut déboucher sur une certification reconnue.

En 2022, 11 sessions de POEC sont programmées, au bénéfice de 136 stagiaires.

Guadeloupe : 5 actions, Guyane : 3 actions et Martinique : 3 actions.

Les détails des sessions sont accessibles au fur et à mesure de leur lancement, sur [opcoep.fr](https://www.opcoep.fr)

<https://www.opcoep.fr/formations>

# L'OPCO DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



**402 000**  
entreprises



**3 M**  
salariés



**95**  
implantations



**1 100**  
collaborateurs

## En Antilles-Guyane

**8 188**  
entreprises

**13 599**  
salariés

**3**  
implantations

## 53 branches professionnelles & l'interprofession

IDCC 0184	● Imprimerie de laque et Industries Graphiques
IDCC 0240	● Personnel des Greffes des tribunaux de commerce
IDCC 0454	● Remontées mécaniques et domaines skiables
IDCC 0614	● Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes
IDCC 0733	● Détaillants en chaussures
IDCC 0759	● Pompes funèbres
IDCC 0843	● Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales)
IDCC 0915	● Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales
IDCC 0953	● Charcuterie de détail
IDCC 0959	● Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
IDCC 0992	● Boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers
IDCC 0993	● Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire
IDCC 1000	● Personnel des cabinets d'avocats
IDCC 1850	● Avocats salariés
IDCC 1043	● Gardiens, concierges et employés d'immeubles
IDCC 1147	● Personnel des cabinets médicaux
IDCC 1267	● Pâtisserie
IDCC 1286	● Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants-fabricants)
IDCC 1404	● Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM)
IDCC 1408	● Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
IDCC 1412	● Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes
IDCC 1483	● Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
IDCC 1499	● Miroiterie, transformation et négoce du verre
IDCC 1504	● Poissonnerie
IDCC 1512	● Promotion Immobilière
IDCC 1527	● Immobilier
IDCC 1589	● Mareyeurs-expéditeurs

IDCC 1605	● Entreprises de désinfection, désinsectisation et dératisation
IDCC 1611	● Entreprises de logistique de communication écrite directe
IDCC 1619	● Cabinets dentaires
IDCC 1621	● Répartition pharmaceutique
IDCC 1875	● Vétérinaires : personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires
IDCC 2564	● Vétérinaires praticiens salariés
IDCC 1921	● Personnel des huissiers de justice
IDCC 1951	● Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
IDCC 1978	● Fleuristes, vente et services des animaux familiers
IDCC 1982	● Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
IDCC 1996	● Pharmacie d'officine
IDCC 2098	● Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire
IDCC 2205	● Notariat
IDCC 2219	● Taxis
IDCC 2272	● Assainissement et maintenance industrielle
IDCC 2329	● Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et personnel salarié - non avocat
IDCC 2332	● Entreprises d'architecture
IDCC 2596	● Coiffure et professions connexes
IDCC 2697	● Personnel des structures associatives cynégétiques (chasse)
IDCC 2706	● Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires
IDCC 2785	● Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
IDCC 2978	● Personnel salarié des agences de recherches privées
IDCC 3013	● Librairie
IDCC 3032	● Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers
IDCC 3127	● Entreprises privées de services à la personne
IDCC 3239	● Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Une **branche professionnelle** regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

## MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés sont issus de l'exploitation de **367 enquêtes REFLEx** administrées auprès des entreprises adhérentes à Opco EP du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022.

Le REFLEx est l'acronyme de **Repérage Flash Emploi**. C'est un questionnaire administré auprès des entreprises du champ d'Opco Ep, dans le cadre d'une visite ou d'un contact téléphonique, qui vise à collecter des informations déclaratives auprès des entreprises : activité, besoins en recrutement, besoins en formation.